



**Le cannabis médical au Canada :
Des changements nécessaires pour devenir chef de file à l'échelle mondiale et
inspirer d'autres pays**

**PLAIDOYER
ÉNONCÉS DE POSITION**

AVIS présenté au **Secrétariat de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis*, Santé Canada**, dans le cadre de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis*.

Secrétariat de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis*
Santé Canada
Indice de l'adresse 03021
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

ENVOYÉ PAR COURRIEL : legreview-examenleg@hc-sc.gc.ca

Ce mémoire expose le point de vue de l'organisme *AUBE : La voix des patients sous le cannabis médical* sur les effets de la légalisation et de la réglementation sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

21 NOVEMBRE 2022

Table des matières

NOTRE ORGANISATION	3
RÉPERCUSSIONS DE LA LÉGALISATION ET DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ACCÈS AU CANNABIS À DES FINS MÉDICALES	5
DOCUMENT MÉDICAL	7
RECHERCHE ET ÉDUCATION	8
EMBALLAGE – PRODUITS DU CANNABIS	9
CONCLUSION.....	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	11

NOTRE ORGANISATION

La vision première de *AUBE : La voix des patients sous le cannabis médical* est de construire une communauté d'aide axée sur des données probantes concernant le cannabis médical et permettre au Québec d'accéder au premier rang en matière de recherche et d'éducation publique en cannabis et cannabinoïdes.

Notre objectif principal est de promouvoir et défendre les droits de la communauté des patients utilisant le cannabis à des fins médicales tout en contribuant à amasser des ressources financières permettant de financer la recherche clinique et contribuer au développement de l'éducation en cannabis et cannabinoïdes.

Il s'agit d'une étape essentielle pour notre communauté afin de promouvoir l'accès aux traitements de pointe pour les patients souffrant de maladies chroniques telles que le cancer, la sclérose en plaques, l'épilepsie, l'arthrite et d'autres maladies invalidantes.

Notre organisation rassemble des patients ainsi que des professionnels de plusieurs secteurs tels que la santé, la philanthropie, le gouvernement, le monde municipal, le monde des affaires, l'industrie du cannabis et les domaines académique et juridique. Par cette initiative, nous souhaitons encourager le gouvernement à développer des politiques plus progressistes et à réduire les obstacles et les difficultés superflues pour les patients qui utilisent le cannabis médical.

Principalement, notre organisation souhaite devenir un agent de changement particulièrement contre la discrimination basée sur l'état de santé que représente la taxation du cannabis médical qui sévit de longue date et qui se présente comme étant le principal problème à l'accès et à l'abordabilité dont sont victime un grand nombre de patients ayant un accès légal au cannabis médical au Canada.

En raison de la nécessité médicale, un nombre croissant de patients utilisent le cannabis comme thérapie pour gérer une variété de conditions de santé. Ces patients doivent être informés de leurs droits et obligations quant à l'utilisation du cannabis à des fins médicales. Les patients ont des besoins particuliers qui ne sont pas pris en compte et qui ne devraient pas être assumés par le secteur du cannabis récréatif.

INTRODUCTION

Le 22 septembre 2022, L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé et L'honorable Carolyn Bennett, ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé ont annoncé le lancement de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis*.

Nous saluons le fait que le gouvernement fédéral ait adopté une approche globale à l'égard de sa révision de la *Loi sur le cannabis* en incluant notamment les personnes qui ont accès au cannabis à des fins médicales.

Nous remercions les membres du groupe d'experts de nous permettre de leur présenter nos observations sur les répercussions de la légalisation et de la réglementation sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

RÉPERCUSSIONS DE LA LÉGALISATION ET DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ACCÈS AU CANNABIS À DES FINS MÉDICALES

Malgré les nombreux stigmas qui sont associés au cannabis, le Canada a posé un geste audacieux en devenant le premier pays du G7 à légaliser au niveau fédéral cette plante à des fins récréatives, ce qui représente pour certains un danger et pour d'autres, le seul moyen pour pallier à leur état de santé, en l'utilisant à des fins médicales.

Mis à part le fait d'être l'un des tout premiers pays au monde à légaliser en 2018 le cannabis à des fins récréatives, la plupart des gens ignorent que le Canada est devenu depuis des années un pionnier à l'échelle mondiale en matière de légalisation du cannabis à des fins médicales, et ce, depuis 2001.

En effet, notre pays a fait beaucoup de chemin depuis le jugement phare de *l'arrêt Parker (2000)* où la *Cour d'appel de l'Ontario* a établi que l'interdiction de la possession de cannabis prévue par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* a privé monsieur Parker de son droit à la sécurité de la personne et de son droit à la liberté d'une manière qui n'est pas conforme aux principes de justice fondamentale.

Plus tard, en 2014, dans un autre important jugement la *Cour suprême du Canada* a statué dans l'affaire *R. v. Smith* que les patients devaient avoir accès à des sources d'approvisionnement réglementées de tous les produits sous toutes les formes et dans toutes les concentrations. Déclarant ainsi inconstitutionnel le fait de restreindre l'accès légal seulement à la forme séchée du cannabis. Malgré ces avancées juridiques, les patients qui consomment le cannabis à des fins médicales rencontrent plus que jamais des obstacles à l'accès à ce produit thérapeutique. Cet aspect qui constituera le cœur de notre plaidoyer vous est présenté dans le présent document.

Tout d'abord, l'imposition par le gouvernement fédéral d'une taxe d'accise sur le cannabis médical est totalement inacceptable et incohérente. Cette taxe s'applique d'ordinaire au tabac et à l'alcool, une taxe que certains appellent la « taxe du vice ». L'appliquer au cannabis médical crée de notre à notre avis une injustice sociale et s'ajoute aux différents obstacles auxquels sont confrontés les patients et nous paraît contraire au traitement fiscal accordé aux autres médicaments. Lors de cet exercice de révision, nous souhaitons sensibiliser le législateur à l'importance de saisir toute la portée que ces dispositions discriminatoires en matière de cannabis médical peuvent avoir sur la vie des patients qui en font un usage médical.

Recommandation 1 : Enlever la taxe d'accise imposée au cannabis médical et assurer ainsi un traitement fiscal égal aux autres médicaments.

Après avoir surmonté plusieurs barrières et démontré que le cannabis médical s'avère le traitement le plus efficace à l'amélioration de leur condition de santé, les patients rencontrent en plus d'importants obstacles financiers, car pour nombre d'entre eux cette médication demeure très coûteuse.

Afin de traiter efficacement ce problème et améliorer l'accès au cannabis médical au Canada, notre organisation encourage l'adoption de politiques et de programmes facilitant la couverture des coûts du cannabis médicinal en vertu des régimes publics et privés, par exemple, le gouvernement fédéral pourrait rembourser les coûts du cannabis médical pour les employé.e.s fédéraux en actualisant et en bonifiant le *Régime de soins de santé des fonctionnaires fédéraux (RSSFP)* en y ajoutant la couverture du cannabis médical. Le gouvernement fédéral pourrait exiger de ses fournisseurs qu'ils adoptent des politiques de remboursement du cannabis médical pour leurs employés.

Recommandation 2: Que le gouvernement fédéral adopte des politiques et programmes favorisant la couverture des coûts du cannabis médical en vertu des régimes publics et privés.

À notre avis, sachant que les patients se procurent le cannabis médical dès l'obtention d'un document médical émis par un professionnel de la santé et pour des nécessités médicales, il est donc primordial que les patients ayant recours au cannabis médical puissent bénéficier de l'assurance-médicaments pour tous.

Tous les patients doivent être admissibles à un régime national d'assurance-médicaments afin que chacun puisse avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin pour maintenir leurs santé physique et mentale sans tracas financiers. Nous encourageons également le gouvernement à développer et mettre en œuvre un régime national d'assurances-médicaments le *PharmaCare* et d'inclure le cannabis médical dans la liste nationale des médicaments assurés par le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous croyons sincèrement que ces initiatives auront pour effet de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de nos patients qui sont parmi les personnes les plus vulnérables de notre société.

Recommandation 3 : S'assurer que le cannabis médical fasse partie du futur régime national d'assurance-médicaments (*PharmaCare*) et qu'il soit couvert de la même façon que tous les autres médicaments assurés par le gouvernement fédéral et les provinces.

DOCUMENT MÉDICAL

Notre organisation recommande au gouvernement de transformer le document médical autorisant l'utilisation du cannabis à des fins médicales en une véritable ordonnance médicale (une prescription médicale). Le *Règlement sur le cannabis* dont les lois habilitantes sont : la *Loi sur le cannabis*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et finalement la *Loi sur les aliments et les drogues*, devrait à notre avis être modifié afin de revoir notamment les définitions et interprétations faisant référence entre autres à une « commande écrite » et au « document médical ». En effet, sous sa forme actuelle le « document d'autorisation » qui est en soi une « commande écrite » permet au praticien de la santé de dispenser une quantité donnée de cannabis à un individu dont le nom est indiqué. Cette commande écrite permet de générer un « document médical » qui a pour effet de justifier l'usage de cannabis à des fins médicales.

Nous croyons que la terminologie « document médical » devrait être remplacée par le terme « ordonnance médicale » tel que défini dans différents codes des professions de santé réglementées ainsi qu'en vertu d'une loi constituant un ordre professionnel permettant d'encadrer une prescription individuelle ou collective faite par un professionnel habilité par la loi ayant notamment pour objet les médicaments, les traitements, les examens et les soins requis, les circonstances dans lesquelles ils peuvent l'être de même que les contre-indications possibles.

Cette démarche aura notamment pour effet d'améliorer l'accès au cannabis médical et sa disponibilité en pharmacie et faciliterait le travail des pharmaciens qui seraient en mesure de mieux interpréter la terminologie qui inclurait notamment les éléments suivants:

- L'identification du prescripteur
- L'identification du patient
- La date de rédaction et la période de validité
- L'identification du médicament
- La posologie (avec un dosage en milligramme)
- La voie d'administration
- La durée du traitement ou la quantité prescrite

Recommandation 4 : Transformer le document médical autorisant l'utilisation du cannabis à des fins médicales en une véritable ordonnance médicale (une prescription médicale), conformément au *Code des professions*.

RECHERCHE ET ÉDUCATION

Au chapitre de la recherche sur le cannabis médical, il s'en fait peu et peu de ces recherches se révèlent être de qualité et de haut niveau. Cela est attribuable en bonne partie au manque de financement et aux complexités et exigences et aux délais du processus d'approbation pour obtenir une licence de recherche. Il en résulte que les chercheurs en médecine, en agriculture, en pharmacie, en biochimie, par exemple, en font moins ou pas du tout alors qu'ils ont la motivation et les compétences à l'avancement des connaissances scientifiques sur le cannabis médical.

Recommandation 5: Assouplir les exigences et accélérer le processus d'approbation des licences de recherche afin que le Canada devienne un chef de file dans la recherche sur les cannabinoïdes

Par conséquent, les médecins et les infirmières spécialisées étant présentement peu formés sur le cannabis durant et après leurs études, hésitent et sont très souvent plus réticents à fournir une autorisation médicale sur le cannabis médical et à développer des plans de soins qui l'incluent. Nous préconisons le développement de programmes de formation pour les médecins, les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Recommandation 6: Développer davantage des programmes de formation pour les médecins, les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Nous souhaitons également que les patients puissent être davantage informés sur la façon de se procurer le cannabis médical tout en obtenant des informations fondées sur des données probantes, pour une utilisation sûre des différentes formes de cannabis, par exemple, l'huile, les fleurs séchées, les capsules, etc.

Par ailleurs, nous souhaitons que le gouvernement puisse financer la recherche en lien avec les enjeux de santé mentale et la consommation, de cannabis médical auprès des femmes appartenant à la communauté LGBTQ+, et ce, dans le but d'identifier l'impact sur les personnes de cette communauté.

Très souvent victime de stigmatisation et de discrimination tout au long de leur vie, plusieurs facteurs peuvent impacter la santé mentale et le bien-être de ces femmes, notamment lors du processus de *coming out* et la transition de genre. Nous constatons que pour plusieurs membres de cette communauté qui souvent sont marginalisés, le cannabis médical constitue le seul moyen à l'amélioration leur état de santé.

Recommandation 7: Financer la recherche en lien avec les enjeux de santé mentale et la consommation de cannabis médical auprès des femmes appartenant à la communauté LGBTQ+.

EMBALLAGE – PRODUITS DU CANNABIS

Présentement, les consommateurs de cannabis médical qui luttent contre l'arthrite, la douleur et d'autres problèmes de santé qui impactent leur dextérité, l'emballage actuel constitue un problème, car ces maladies inhibent la dextérité manuelle nécessaire à l'ouverture de certains emballages à l'épreuve des enfants.

Afin de contrer ce problème, nous recommandons que le contenant dans lequel est emballé le cannabis séché qu'il soit mieux conçu et facilite la manipulation du produit par les patients présentant des limites de dextérité manuelle.

De plus, afin de prévenir la dégradation et le maintien de la stabilité du cannabis médical obtenu par les patients pendant que les enjeux environnementaux actuels s'inscrivent dans la liste des préoccupations de la population la volonté grandissante d'éradiquer le plastique, nous encourageons l'utilisation d'emballage écologique fabriqué à partir de verre hermétique résistant aux odeurs tout en assurant la fraîcheur et la préservation des trichomes et terpènes.

Recommandation 8: Permettre une plus grande facilité de manipulation des contenants dans lequel est emballé le cannabis séché pour les patients aux prises avec des problèmes de santé qui limitent la dextérité.

CONCLUSION

Profondément convaincus que notre organisation joue un rôle essentiel dans la promotion de l'accès au cannabis médical dans notre pays et dans la promotion de l'évolution de la recherche, nous croyons plus que jamais que nous devons accroître nos efforts afin de faire avancer la recherche sur le cannabis médical. Comme l'indiquait le *Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis*, ayant soutenu les efforts de légalisation et l'approche de santé publique du gouvernement fédéral en 2017, nous sommes d'avis que des recherches supplémentaires sur le cannabis s'avèrent nécessaires voire urgentes.

Récemment, le Sénat américain a adopté le *Medical Marijuana and Cannabidiol Research Expansion Act*, un projet de loi présenté par des sénateurs dans le but de développer la recherche sur les médicaments dérivés du cannabis.

Une fois signé par le président américain et dans la mesure où cette loi atteindrait l'objectif poursuivi qui se veut de faciliter la recherche sur le cannabis et ses bénéfices potentiels pour la santé en accélérant le processus de demande d'études scientifiques sur le cannabis et en supprimant les obstacles existants pour les chercheurs qui ralentissent fréquemment le processus de recherche, nous risquons alors de voir le Canada perdre la possibilité de devenir un chef de file dans la recherche sur les cannabinoïdes, notamment sur quatre priorités (sécurité, efficacité, dosage et administration). Il est donc impératif que Santé Canada puisse assouplir les exigences et accélérer le processus d'approbation des licences de recherche afin que notre pays parvienne à se tailler une solide réputation dans cette course à la recherche sur le cannabis. Le Canada ne doit pas perdre l'avantage d'avoir été un des premiers pays occidentaux à avoir légalisé l'accès au cannabis médical et au cannabis récréatif. Selon nous, le Canada doit passer de pionnier à chef de file dans le domaine du cannabis médical.

Tout au long du processus de révision de cette législation historique, nous aimerions rappeler au gouvernement l'importance de considérer la perspective des patients utilisant le cannabis médical au cœur des échanges. Dans cette optique, nous encourageons la mise sur pied d'un comité consultatif des patients qui aura spécifiquement pour objectif de mieux définir les besoins des patients. En terminant, nous considérons qu'il est temps de repenser la politique canadienne en matière de cannabis médical afin de permettre un accès non discriminatoire à ce médicament et mieux servir la promotion des droits de l'homme en permettant que les patients utilisant le cannabis médical puissent avoir droit à un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé telle que prévu dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Recommandation 9: Prévoir la mise sur pied d'un comité consultatif des patients qui aura spécifiquement pour objectif de mieux définir les besoins des patients.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Nous encourageons le législateur à franchir de grandes étapes en réduisant les stigmas, en éliminant la taxation, et en augmentant les ressources pour la recherche, l'accessibilité et l'éducation du cannabis médical dans notre pays.

Pour ce faire, nous recommandons :

1. Abolir l'imposition de la taxation imposée au cannabis médical et assurer ainsi un traitement fiscal égal aux autres médicaments.
2. Adopter des politiques et des programmes facilitant la couverture des coûts du cannabis médical en vertu des régimes publics et privés.
3. Développer et mettre en œuvre un régime national d'assurances-médicaments, appelé le *PharmaCare*, et inclure le cannabis médical dans la liste nationale des médicaments assurés par le gouvernement fédéral et les provinces.
4. Transformer le document médical autorisant l'utilisation du cannabis à des fins médicales en une véritable ordonnance (conformément au Code des professions)
5. Assouplir les exigences et accélérer le processus d'approbation des licences de recherche afin que le Canada devienne un chef de file dans la recherche sur les cannabinoïdes
6. Développer davantage des programmes de formation pour les médecins, les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS).
7. Financer la recherche en lien avec les enjeux de santé mentale et la consommation de cannabis médical auprès des femmes appartenant à la communauté LGBTQ+.
8. Permettre une plus grande facilité de manipulation des contenants dans lequel est emballé le cannabis séché pour les patients aux prises avec des problèmes de santé qui limitent la dextérité.
9. Prévoir la mise sur pied d'un comité consultatif des patients qui aura spécifiquement pour objectif de mieux définir les besoins des patients.